CANTON DE

CREIL NORD/CREIL SUD

u mardı 2 avril 2024

ARRONDISSEMENT DE **SENLIS**

VILLE DE CREIL

CONVOCATION

Date: 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire

Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice: Présents: 22 Votants: 33 Pouvoirs: 11 Absent: 6

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN -M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PÉREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :

0 4 AVR. 2024 DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE ÎNTERNET DE LA VILLE LE :

00 111 223

Absents représentés Mme MOUSSATEN Mme TALL

Mme HAMADOUCH Mme SOW M. AÎT MESSAOUD Mme ELONGUERT M. EL OUASTI

Mme SENET M. EL MOUSSAOUI M. BOULHAMANE M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE Pouvoir à M. VILLEMAIN Pouvoir à M. AKABLI Pouvoir à Mme SAKHO Pouvoir à M. DEME Pouvoir à M. PERRIN Pouvoir à Mme LEHNER Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BULUT Pouvoir à M. KA

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Halimatou SAKHO

Relations Internationales - Subventions aux associations

Rapport de présentation :

Anne-Gaëlle PEREZ, Conseillère Municipale

La ville de Creil soutient les associations culturelles ou de solidarité à vocation internationale en les accompagnant dans leurs actions, le montage de projets et parfois l'attribution d'une aide financière directe.

Au vu des dossiers remis et du partenariat engagé, il vous est proposé de maintenir cette aide et de verser pour l'année 2024 les subventions suivantes :

Nom de l'association	Subvention accordée en 2023	Subvention sur fonctionnement 2024
Pharmacie Humanitaire Internationale PHI OISE	700€	700€
Comité de jumelage Creil	5 000€	5 000€
TOTAL	5 700€	5 700€

Aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

73/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Mme Fabienne LAMBRE ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID: 060-216001743-20240408-31_DEL

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 6 mars 2024,

Considérant le besoin de trésorerie des associations,

Considérant les projets présentés par les associations,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants: 32 Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0 Ne prend pas part au vote: 1

Décide à l'unanimité :

Article 1er: d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution de subventions de fonctionnement conformément à la liste ci-dessus.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

CREIL, le

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Pour extrait certifié conforme,

Madame Halimatou SAKHO

La secrétaire de séance